



Laurent Martinet

COORDONNÉES

Signature Litigation AARPI
Téléphone : +33 6 85 82 04 82
Mail :
laurent.martinet@signaturelitigation.com
Site internet :
<https://signaturelitigation.com/people/laurent-martinet/>

CV

Prestation de serment : 27.11.1991

Domaine d'intervention : Contentieux commerciaux

Associé - Signature Litigation AARPI

Vice-Président du CNB (2021-2023)
- Membre du bureau du CNB (2014)

Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Paris (2014-2015)

Président de l'EFB (2014-2015) puis
Président délégué de l'EFB (2018-2021)

Conseiller du Bâtonnier aux affaires internationales (2011)

MCO Paris (2008-2010) - Secrétaire de la Commission Internationale (2010)

Conseiller auprès de la secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée de l'aide aux victimes au titre des questions d'indemnisation des victimes en matière de terrorisme et d'accès aux droits (2016-2017)

Président de la Fondation du Théâtre de Chaillot - Théâtre national de la Danse (depuis 2023)

Siéger au Conseil de l'Ordre, c'est apprendre à servir les confrères

Les candidats du collège ordinal Paris sont tous passés par cette école. Ils veulent aujourd'hui mettre cet acquis au service du Conseil National des Barreaux pour la mandature 2027-2029.

D'exercices, de structures et de générations différents, les candidats voient dans cette diversité, à l'image de la profession, une richesse et leur meilleur atout : conscients des réalités et convaincus que ce que nous avons en commun n'est pas menacé par ce qui nous distingue les uns des autres, ils sauront travailler utilement avec les élus de tous les barreaux.

Ils mettront leur expérience au service du Conseil National des Barreaux, avec exigence et dans un esprit de dialogue, autour de convictions partagées :

- l'indépendance de l'avocat et le secret professionnel, qui ne se négocient pas ;
- une formation initiale et continue qui réponde aux attentes des justiciables et aux exigences du métier ;
- l'accompagnement des confrères face aux transformations de nos exercices ;
- l'unité de la profession, dans le respect de la diversité des barreaux et des modes d'exercice.

Quels que soient les élus, les candidats du collège ordinal Paris s'engagent, ensemble, à défendre et servir la profession et tous les avocats qui la composent.